

Michel Husson

39 HEURES PAYEES 35

arian n° 37-octobre 2002

Tel est bien l'objectif que vise le nouveau gouvernement de droite français, à travers le projet de loi présenté par Fillon, le Ministre des Affaires sociales. Le grand paradoxe c'est qu'il s'appuie sur les faiblesses de la loi Aubry sur les 35 heures, et des politiques menées par ses prédécesseurs. Le premier point concerne le salaire minimum. Il est défini au niveau horaire, sur la base d'une durée légale qui est donc passée de 39 à 35 heures. Pour maintenir son pouvoir d'achat mensuel, il aurait fallu l'augmenter de 11,4 %, ce qui paraissait extravagant à la gauche plurielle. Son gouvernement a donc mis en place un système de compensation très complexe, instituant des salaires minimums différents selon l'année de passage aux 35 heures. La droite a pris prétexte de cette situation inextricable pour harmoniser « vers le haut » mais au détriment de toute revalorisation du salaire minimum pendant trois ans.

Ensuite, la nouvelle loi déconnecte les aides du passage des 35 heures qui prennent la forme d'une nouvelle baisse de cotisations sociales, prise en charge par les finances publiques. Mais la deuxième loi Aubry avait déjà supprimé toute condition sur les créations d'emplois lors du passage aux 35 heures. C'était donner le feu vert à tous les procédés d'intensification du travail visant à éviter des embauches proportionnelles à la réduction du temps de travail. Une loi bien conçue aurait fait le contraire, en menaçant de supprimer toutes les aides aux entreprises ne respectant pas cette exigence en matière d'emplois.

Une échappatoire nouvelle est donnée aux petites entreprises de moins de 20 salariés. Elles auront droit à un volant d'heures supplémentaires qui couvriront largement le passage aux 35 heures, moyennant un coût supplémentaire de 10 %, compensé de fait par les aides publiques. Là encore, le gouvernement actuel ne fait que se réclamer de l'« assouplissement » mis en œuvre par le précédent gouvernement, qui avait de fait renoncé à appliquer la loi instituant les 35 heures dans les petites entreprises au 1er janvier 2002. Une véritable loi sur la réduction du temps de travail aurait procédé autrement, en limitant le recours aux heures supplémentaires et en rendant leur coût prohibitif.

La trajectoire de la gauche sociale-libérale est donc pathétique. Après avoir repris à son compte la grande idée des 35 heures, elle l'a progressivement vidé de son contenu. Plutôt que de mettre en œuvre un nouveau partage des richesses visant à transférer les revenus financiers vers le salaire des nouveaux embauchés, la gauche plurielle a prétendu faire les 35 heures sans toucher à la répartition des revenus. Les contraintes pesant sur les patrons ont été progressivement relâchées, de telle sorte qu'ils se sont cru tout permis en matière de flexibilité. Le gel des salaires, aggravé par la baisse des heures supplémentaires pour certaines catégories de salariés ; l'intensification du travail ; l'annualisation des horaires, tout cela n'a pas incité une partie de l'électorat à se mobiliser.

Pourtant, malgré tous ses aspects contre-productifs, les 35 heures ont contribué à l'amélioration générale de la situation de l'emploi. Il ne faudrait surtout pas renoncer à cet axe essentiel de lutte contre le chômage. La véritable sortie par le haut consisterait à avancer sur cette voie en mettant en avant le passage aux 32 heures, à la semaine de quatre jours. Mais ce second souffle ne viendra que par l'inscription dans les luttes. L'économie européenne va entrer dans une zone de perturbation, avec la remontée des plans de licenciements, tous parfaitement illégitimes. Le refus des licenciements, dont on a compris qu'ils servaient à consolider les profits, devra s'articuler avec une lutte pour les salaires, bloqués au nom de la réduction du temps de travail, et contre la flexibilité et l'intensification, supposées compenser le passage aux 35 heures. C'est le gouvernement et le patronat qui prennent le risque de traiter en bloc tous ces aspects. S'ils réussissent, c'est une défaite majeure, mais s'ils vont trop loin en jouant les apprentis sorciers, ils pourraient bien déclencher un mouvement social de grande ampleur.